

UN APERÇU GÉNÉRAL DES INCOTERMS

	EMBALLAGE & INSPECTION	CHARGEMENT	TRANSPORT	DOUANES EXPORT	CHARGEMENT	TRANSPORT DE FRET	DECHARGE-MENT	DOUANES IMPORT	TRANSPORT VERS DESTINATION	DECHARGE-MENT
	PAYS, VILLE, LIEU D'EXPEDITION				TRANSPORT	PAYS, VILLE, LIEU DE DESTINATION				
EXW	■									
FCA	■	■								
FAS	■	■	■							
FOB	■	■	■	■						
CFR	■	■	■	■	■					
CIF	■	■	■	■	■	■				
CPT	■	■	■	■	■	■	■			
CIP	■	■	■	■	■	■	■	■		
DAP	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
DPU	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
DDP	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

■ VENDEUR ■ ACHETEUR

EXW - EX WORKS

On parle de EXWORKS lorsque la marchandise est mise à disposition de l'acheteur dans les locaux du vendeur ou dans un autre lieu désigné (usines, entrepôts, etc...). Le vendeur n'a donc pas besoin de charger les marchandises sur un véhicule d'approvisionnement.

FCA - FREE CARRIER

Le vendeur livre la marchandise au transporteur désigné par l'acheteur. Il est conseillé aux parties de spécifier explicitement le point de livraison car le risque est par la suite transféré à l'acheteur à ce point de livraison.

FAS - FREE ALONGSIDE SHIP

Le vendeur livre la marchandise le long du navire (par exemple, sur un quai ou une barge) désigné par l'acheteur au port d'embarquement désigné. Lorsque la marchandise est le long du navire, le risque de perte ou d'endommagement des marchandises est transféré à l'acheteur. De ce fait, c'est l'acheteur qui assume tous les coûts et risque.

FOB - FREE ON BOARD

Le vendeur livre la marchandise à bord du navire désigné par l'acheteur au port d'embarquement. Lorsque la marchandise est à bord du navire, le risque de perte ou d'endommagement est transféré à l'acheteur. Les coûts et risques doivent être assumés par l'acheteur.

CFR - COST AND FREIGHT

Le vendeur livre la marchandise jusqu'au port de destination. Il doit contracter et payer les coûts et le fret nécessaires pour livrer la marchandise au port de destination désigné par l'acheteur. Le risque de perte ou d'endommagement de la marchandise est transféré à l'acheteur lorsque les produits sont à bord du navire.

CIF - COST, INSURANCE AND FREIGHT

Le vendeur livre la marchandise à bord du navire au port d'embarquement. Le vendeur doit également contracter et payer les coûts et le fret nécessaires pour livrer la marchandise au port de destination désigné par l'acheteur. Le risque de perte ou d'endommagement des biens est transféré à l'acheteur lorsque la marchandise est à bord du navire.

CPT - CARRIAGE PAID TO

Le vendeur livre les biens au transporteur à l'étranger, sans assurance. Le vendeur doit contracter et payer les frais de transport nécessaires pour amener la marchandise au lieu de destination convenu.

CIP - CARRIAGE AND INSURANCE PAID TO

L'incoterm CIP est semblable au CPT, la seule différence est au niveau de l'assurance car c'est le vendeur qui prend en charge l'assurance du transport en cas de perte ou d'endommagement de la marchandise pendant le transport.

DAP - ASSURANCE COMPRISE JUSQU'À

Le vendeur livre la marchandise non-déchargée à disposition de l'acheteur au pays de destination au lieu convenu. L'acheteur est responsable du déchargement, du dédouanement import et des risques liés à l'acheminement de la marchandise au lieu de destination désignée.

DPU - DELIVERED AT PLACE UNLOADED

Anciennement connu sous l'incoterm "DAT (Delivered at Terminal)", le vendeur livre la marchandise déchargée au lieu de destination convenu (entrepôt, terminal, ...). Le vendeur doit vérifier que le lieu où il doit livrer la marchandise est un endroit où il est en mesure de décharger la marchandise. Le vendeur assume tous les risques liés à l'acheminement et au déchargement de la marchandise.

DDP - DELIVERED DUTY PAID

Le vendeur livre la marchandise à l'acheteur, dédouanée à l'importation et prête à être déchargée au lieu de destination désigné. La marchandise doit donc être dédouanée au préalable par le vendeur pour l'exportation et pour l'importation et payer toutes les formalités douanières. Le vendeur assume tous les risques liés à l'acheminement jusqu'à la livraison au lieu de destination.